

Transmis en Préfecture le 24/03/2023
N° identifiant : 026-212600589-20230324-2023-60-DC-DAF-AU

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2023-60-DC-DAF

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT l'offre de KOESIO AURA INFORMATIQUE pour la maintenance de l'infrastructure informatique de la commune,

D E C I D E

Article 1 : de signer un contrat de maintenance nommé MCO IT Essentiel à compter du 15 mars 2023 pour une durée de 5 ans, avec la société :

- **KOESIO AURA INFORMATIQUE**
53 Avenue des Langories
26000 VALENCE
- **pour un montant de redevance annuelle total de : 7 998,00 € HT**

Article 2 : Les voies et délais de recours sont les suivants : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Bourg-lès-Valence le **24 MARS 2023**
Le Maire



Marlène MOURIER